

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Bureau International du Travail

Thèmes

Notes d'orientation rurale

Des coopératives pour un développement rural axé sur les personnes

Les coopératives jouent un rôle important d'entraide dans les zones rurales, surtout là où les entreprises hésitent à se rendre et où l'administration publique n'offre pas de services de base. Elles créent des opportunités d'emploi productif, et offrent aussi des soins de santé, l'éducation, l'eau potable, un meilleur assainissement, des routes et l'accès aux marchés, tout en donnant une « voix » plus forte aux communautés rurales.

Pourquoi il faut agir

Les coopératives...

- Créent des opportunités d'emploi, de génération de revenus et augmentent la disponibilité des biens et services, tout ceci contribuant à la croissance économique.

Faits et chiffres

- Les pays font état d'un nombre croissant de coopératives. En Ouganda, par exemple, elles sont passées de 554 en 1995 à 7 500 en 2009.¹
- Les coopératives ont environ 1 milliard de membres, et plus de 100 millions y travaillent.²
- Dans la plupart des pays, la majorité des coopératives travaillent en milieu rural.
- Les coopératives d'énergie durable se développent rapidement, avec les coopératives d'énergie éolienne au Canada, au Danemark, en Inde et au Royaume-Uni et les coopératives photovoltaïques au Brésil et au Mexique.³
- En 2008, les 300 plus grandes coopératives représentaient 1 trillion de dollars de chiffre d'affaires.⁴
- Les coopératives résistent aux crises. Au cours de l'actuelle crise financière et économique, les coopératives d'épargne et de crédit, ainsi que les coopératives bancaires, ont vu croître pratiquement toutes les facettes de leurs activités, y compris: les actifs et les dépôts, le volume de prêts, le nombre de membres, et de meilleurs taux d'intérêt.⁵



© OIT/Marcel Crozet

- Rendent leurs membres plus performants et compétitifs puisqu'ils en sont aussi les bénéficiaires.
- Sont fortement ancrées dans leur communauté, et sont donc plus susceptibles de l'influencer positivement.
- Reposent sur un ensemble de valeurs et une déontologie. Elles sont des écoles de dialogue social et de démocratie.
- Sont fondées sur les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité; de même que sur une déontologie d'honnêteté, de transparence, de responsabilité sociale et d'altruisme.
- Peuvent transformer des activités de survie en un travail légalement protégé et productif.
- Mobilisent l'entraide et motivent les personnes à mieux exploiter leur potentiel d'entraide.
- Équilibrent le besoin de rentabilité avec les besoins de développement économique et social plus larges de leurs membres et de la communauté dans son ensemble, car les membres sont à la fois des producteurs et des bénéficiaires.
- Sont souvent les seuls prestataires de services dans les communautés rurales, étant donné que les autres types d'entreprises considèrent souvent l'investissement dans ces zones comme trop onéreux ou prévoient des niveaux de rendement économique trop faibles. C'est le cas de l'électricité, de l'eau, des services financiers, et des produits de consommation. En Inde, par exemple, les coopératives subviennent aux besoins en consommation de 67 pour cent des ménages ruraux.⁶
- Aident à aborder de nombreuses préoccupations sociales et économiques comme l'identité communautaire, et à renforcer le tissu social, particulièrement important dans des contextes post-conflit.

- Offrent un avenir économique aux jeunes des zones rurales, limitant ainsi le dépeuplement rural.
- Sont particulièrement importantes pour les femmes car elles compensent leurs ressources, leur mobilité et leur « voix » souvent limitées. Cela s'applique aussi aux groupes défavorisés tels que les populations indigènes et les personnes vivant avec un handicap.
- Résistent mieux aux crises que leurs équivalents axés sur le capital.
- Tendent à choisir des options de développement durable car ce sont les membres qui décident, une approche-clé pour ces populations rurales tributaires de la résilience des ressources naturelles telles que la qualité de la terre, de l'eau et des sols.
- Favorisent la modernisation en facilitant la diffusion de nouvelles technologies et de nouveaux processus.

L'agriculture

- Les coopératives agricoles offrent d'importants avantages économiques aux agriculteurs, par le partage et la mise en commun des ressources, un meilleur accès aux marchés, de meilleurs rendements pour leurs produits, et renforcent leur position de négociation.
- Les coopératives servent à faciliter l'entrée dans la transformation alimentaire, permettant ainsi à leurs membres d'avoir accès à des marchés à plus grande valeur ajoutée et d'y gagner.



© IFAD G.M. B. Akash

Encadré 1

Définir une coopérative

- Une coopérative est une entreprise aux objectifs plus vastes que les autres formes d'entreprise. C'est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».
- Les milieux ruraux peuvent accueillir une variété de coopératives, dans l'agriculture (production, transformation, marketing, achat et vente), mais aussi les services financiers (banques, crédit et prêts, assurance), la santé, l'électricité, les télécommunications, l'eau, les biens de consommation, le logement, le tourisme et l'artisanat.

Source : OIT : Recommandation concernant la promotion des coopératives, 2002 (No. 193)



© OIT/Marcel Crozet

- Les coopératives agricoles améliorent les moyens de subsistance de leurs membres et les réinvestissements locaux, soutiennent le développement rural et la viabilité des communautés rurales.
- Les coopératives assurent la protection sociale de leurs membres, réduisant ainsi la vulnérabilité des exploitants, surtout en temps de crise, et leur évitent de tomber dans la pauvreté.⁷
- Dans certains pays africains, 40 à 60 pour cent de toutes les coopératives sont engagées dans l'agriculture.⁸ En Éthiopie, par exemple, on estime qu'une partie des revenus de 900 000 personnes travaillant dans l'agriculture est générée grâce aux coopératives.⁹

La santé

- Les coopératives de santé fournissent à leurs membres dans les zones rurales des services médicaux qui autrement ne leur seraient pas accessibles à travers les programmes de santé publics ou privés, y compris les soins à domicile (ex: pour les personnes ayant le VIH/sida).
- À l'ère de la privatisation et de la réduction des services de santé publique, des coopératives de santé sans but lucratif appartenant à leurs membres, telles que celles du Brésil, de la Colombie et du Japon, peuvent représenter une alternative aux assureurs privés. Au Bénin, la Fédération d'épargne et de crédit, la FEDECAM, procure des services financiers dont une micro-assurance santé et vie accessible à plus de 500 000 membres, dont 90 pour cent vivent en milieu rural.¹⁰

Logement, infrastructure et services d'utilité publique

- Les coopératives de logement créent des emplois de manière directe dans la construction et l'entretien de logements, tout en logeant à très bas prix. Les coopératives de logement pour les personnes âgées dans les zones rurales, par exemple, sont chose courante aux États Unis.¹¹
- Les coopératives bâtissent des infrastructures (routes, eau, écoles et terrains de jeux), ce qui génère des emplois, tout en aidant à créer un environnement propice pour les autres entreprises, et un cadre attrayant pour les travailleurs et leurs familles.
- Les coopératives des services d'utilité publique sont cruciales pour l'approvisionnement en électricité d'ensemble des zones rurales. Actuellement 85 pour cent des personnes sans électricité vivent dans les zones rurales des pays en développement, surtout en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.¹² En 2005, 58 pour cent de l'électricité rurale en Argentine était fournie par des coopératives ; sans cela les avancées en agriculture auraient été compromises, et des emplois dans les communautés rurales perdus.¹³

Le tourisme

- Le nombre de coopératives de tourisme rural est en hausse rapide à travers le monde.
- Grâce aux coopératives touristiques, les populations rurales peuvent réaliser d'importants revenus complémentaires. Par exemple, les coopératives

agrotouristiques en Italie mettent l'accent sur les aliments faits maison et locaux pour les touristes qui recherchent une expérience rurale ou en milieu agricole.

- Par le biais des coopératives touristiques, les membres ont aussi davantage leur mot à dire sur la nature, l'étendue, la rapidité et autres modalités d'aménagement touristique dans leur région.

Les organisations d'épargne et de crédit et autres organisations financières

- Dans certains pays en développement et dans les zones rurales où l'accès aux banques est limité, la grande majorité des adultes gardent leur argent chez eux, chez des amis ou par d'autres moyens.¹⁴
- Les institutions financières représentent 30 à 50 pour cent des coopératives dans tous les pays.¹⁵
- L'accès aux financements donne aux producteurs la possibilité d'acheter des biens et des services qui rehaussent leur productivité. Par exemple, les producteurs agricoles ont besoin d'avoir accès à des fonds pour couvrir leurs frais entre les périodes de récolte, pour les aider à gérer les insuffisances de liquidités saisonnières et pour les imprévus.

Orientations pour l'action

Renforcer le modèle de entreprise coopérative en utilisant la Recommandation concernant la promotion des coopératives, 2002 (R. 193)

- Élaborer des politiques, un cadre juridique et des procédures administratives (ex: les procédures d'enregistrement, les politiques fiscales, les normes comptables, les normes d'investissement pour les institutions financières ainsi que la capacité d'accès au financement) qui soutiennent la mise en place et la croissance des coopératives, en consultation avec les organisations coopératives.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre réglementaire adéquat pour les coopératives, y compris par exemple la législation du travail, le droit fiscal, les normes comptables et la loi sur la concurrence.
- Traiter les coopératives comme les autres entreprises, en tenant compte de la structure particulière des coopératives et de leur approche axée sur les membres.
- Renforcer l'autonomie des coopératives : la législation requise doit se concentrer, en premier lieu, sur les mécanismes d'auto-surveillance de coopératives.

Encadré 2

« Matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives » (MATCOM)

C'est un ensemble d'outils de formation standard, de grande qualité et complète. Le projet MATCOM (1978-1993) a élaboré des matériels de formation pour la gestion des coopératives, qui ont été mis à la disposition des mouvements coopératifs nationaux et des partenaires au développement, lesquels élaborent alors des versions locales. Le MATCOM consiste en 40 manuels des formateurs et 60 modules de formation destinés à différents types de coopératives dans divers secteurs économiques, différents groupes-cibles et niveaux de gestion de coopératives. Beaucoup ont été traduits en français, en espagnol, en portugais ainsi que dans 40 langues locales. Cet ensemble d'outils est actuellement en cours de mise à jour et de révision.



© FAO Giulio Napolitano

- Offrir un appui particulier aux coopératives qui pourvoient à des besoins sociaux et publics précis et dont les activités profitent aux groupes ou aux régions défavorisés.
- Prévoir une mise en œuvre efficace et effective du cadre réglementaire, notamment les dispositions concernant l'enregistrement et l'audit des coopératives.
- Favoriser la création de structures coopératives secondaires et tertiaires (soit les associations de coopératives) ainsi que les liens horizontaux entre les coopératives primaires, pour que la valeur ajoutée de la transformation et de la commercialisation des produits revienne aux membres.
- Sensibiliser les décideurs politiques, par exemple, à la promotion de la diversité entrepreneuriale dans le secteur bancaire, y compris les banques coopératives.

Encadré 3

COOPREFORM

Ce programme (1993-2002) faisait partie de l'initiative BIT-DANIDA relative au développement des coopératives dans les collectivités rurales pour promouvoir le développement de véritables coopératives dans un contexte de démocratisation, de décentralisation et d'ajustement structurel. Au moins 61 pays ont directement ou indirectement bénéficié de l'aide du COOPREFORM, et environ 29 pays ont soit promulgué une nouvelle législation coopérative ou épousé une nouvelle politique coopérative (ou les deux à la fois). Ceci a ouvert la voie à l'actuel travail considérable du BIT qui soutient les mandants et les organisations coopératives pour renforcer leurs cadres politique et juridique en ligne avec la R. 193.

Encadré 4

SYNDICOOP

Cette initiative conjointe (2004-2006) de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), de la Confédération Syndicale internationale (CSI) et du BIT a aidé à mieux organiser les travailleurs du secteur informel, et à améliorer les opportunités d'emploi, les conditions économiques et de travail par les coopératives en Afrique du Sud, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, et en République Unie de Tanzanie.

Les leçons tirées de SYNDICOOP ont inspiré des programmes tels que COOP^{AFRICA} (2007-2010), qui en a actualisé et reproduit certains aspects dans neuf pays africains (l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, le Rwanda, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et Zanzibar). COOP^{AFRICA} visait à mobiliser le mécanisme d'entraide coopérative pour s'attaquer aux défis du développement tels que le chômage, l'absence de protection sociale, le manque d'autonomie et la pauvreté.

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Promouvoir l'éducation et la formation sur le modèle de l'entreprise coopérative et ses avantages, à tous les niveaux appropriés des systèmes nationaux d'éducation et de formation, et plus largement dans la société.
- Renforcer la productivité et la compétitivité des coopératives existantes, notamment par l'offre de formation ou d'autres formes d'assistance aux membres, aux membres du comité directeur et au personnel des coopératives afin de développer leurs compétences techniques, entrepreneuriales et leurs qualités de gestionnaires.
- Établir des liens et une collaboration entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et les coopératives.
- Encourager les organisations d'employeurs à élargir l'adhésion aux coopératives qui le souhaitent.
- Encourager les organisations de travailleurs à conseiller et assister les membres des coopératives dans l'adhésion à leurs organisations et à aider leurs propres membres à constituer des coopératives.

Le rôle de l'OIT

- L'OIT a pour mission explicite de promouvoir les coopératives et a un instrument légal international de niveau gouvernemental pour ce faire, la R. 193.
- L'OIT a commencé à soutenir les coopératives dans les années 1920. Ces 15 dernières années, elle a aidé plus de 65 pays à réformer leurs politiques et lois sur les coopératives. Plus récemment, elle a contribué à l'élaboration de la *Ley Marco para las cooperativas de America Latina* ; l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives pour l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) ; et à l'évaluation de la mise en œuvre du Règlement de l'Union Européenne sur les coopératives de 2003 dans les 27 pays membres de l'UE et dans 3 pays de la Zone Économique Européenne.
- L'OIT aide les mandants et les organisations de coopératives à développer des coopératives de tous types et tailles, en se focalisant sur quatre domaines étroitement liés :
 - ♦ Le dialogue politique sur l'importance économique, sociale, sociétale et politique des coopératives
 - ♦ Les statistiques sur les coopératives



© IFAD Santiago Albert Pons

- ♦ La recherche, l'éducation et la formation spécifiques aux coopératives
- ♦ Les conseils sur la politique et la législation des coopératives
- L'OIT coopère étroitement avec l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) qui regroupe 240 organisations coopératives membres dans 90 pays ; elle est membre du Comité pour la Promotion et l'Avancement des Coopératives (COPAC), composé de l'ICA, de l'OIT, de la FAO et de l'ONU.

¹ BIT : *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis* (Genève : 2009)

² ACI : *Statistical Information on the Co-Operative Movement* (2011) Disponible sur : <http://www.ica.coop/coop/statistics.html#economic>

³ *Statistical Information on the Co-Operative Movement*, op. cit.

⁴ ACI : *Global 300*. Disponible sur : <http://www.global300.coop>

⁵ BIT : *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis* (Genève : 2009)

⁶ *Information from the National Co-operative Union of India (NCUI)* Disponible sur : <http://www.ncui.net/Coop-connect.html>

⁷ Chambo, Suleman Adam : *Agricultural Co-operatives: Role in Food Security and Rural Development* (New York : 2009)

⁸ Pollet, Ignace : *Coopératives en Afrique : l'âge de la reconstruction – Synthèse d'une étude menée dans neuf pays africains*, *CoopAFRICA*. Document de travail No. 7 (ILO : Dar es Salaam, 2009)

⁹ Lemma, Teigist : *Growth Without Structures: The Cooperative Movement in Ethiopia* (OIT/Institut de la Banque Mondiale, Genève : 2007)

¹⁰ BIT : Fiche d'information sur les coopératives et l'emploi rural (Genève : 2007)

¹¹ ACI : *Housing Co-operatives in USA* (Août, t. 2007) Disponible sur : <http://www.ica.coop/al-housing/attachments/Housing%20Cooperatives%20in%20USA%20-%20FINAL.pdf>

¹² Nietz, Alexandra : *Comparative Study on Rural Electrification Policies in Emerging Economies. Keys to Successful Policies* (Agence Internationale de l'énergie : Paris, 2010) Disponible sur : http://www.iea.org/papers/2010/rural_elect.pdf

¹³ *Federación Argentina de Cooperativas de Electricidad y Otros Servicios Públicos Limitada* (2011) Disponible sur : <http://www.face.coop/es/servicios/el-cooperativismo-en-cifras/>

¹⁴ Schneiderman, Ross M. and Doskow, Vivian : "Savings for the Poor," dans *Newsweek* (24 janvier 2011)

¹⁵ Ibid, op. cit.

Liens

- OIT : Service des coopératives : http://www.ilo.org/empent/WorkingUnits/lang-en/WCMS_DOC_ENT_DPT_COO_EN/index.htm

Outils

- ♦ BIT : MATCOM («Matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives») en cours de révision.
- ♦ BIT : Guide de législation coopérative, deuxième édition, (Genève : 2005) http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/—ed_emp/—emp_ent/documents/publication/wcms_094045.pdf
- ♦ BIT : *Innovative Cooperative Training. A Trainer's Source Book* (Geneva: 2009) <http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2009/434685.pdf>

Autres ressources

- ♦ BIT : *Cooperating Out of Poverty: The Renaissance of the African Cooperative Movement* (Genève : 2008) http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/coop/africa/download/coop_out_of_poverty.pdf
- ♦ BIT : *Rediscovering the Cooperative Advantage. Poverty Reduction Through Self-Help* (Genève 2003) <http://www.uwcc.wisc.edu/info/cd/jb1.pdf>
- ♦ BIT : *COOPAFRICA Documents de travail* : <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/coop/africa/info/publ.htm>

Contact

Service des coopératives du BIT : coop@ilo.org

Auteurs : Hagen Henryj et Constanze Schimmel